RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

LYCÉE HENRI BERGSON

e3D Approfondissement

85 rue de la Barre
B.P 63602
49036 ANGERS CEDEX 01

Tél : 02.41.36.12.55
Fax : 02.41.36.00.94

Courriel : ce.0491966W@ac-nantes.fr
Site : http://bergson.e-lyco.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

du jeudi 7 avril 2022

Présents :
BERTIN-ROCHE Pascale, DURAND Laëtitia, PAUMARD Alain,
NEBBULA Constance, MILLOT Vincent, LEFLOCH Stéphane,
BREMAUD Jean-Philippe, LANDAIS Nicolas, POIREY Anne-Bérengère, SALADIN Véronique, OBRERO GARCIA Jose-Antonio
PARAGE Joël, JACKOWSKI Laurent, PHILIPPONNEAU Alexandrine
AIGRAULT Marie
RICHARD Lucie, PAIN Théodore, GYS Théo.

Excusés :
CHEVAILLER Denis,
MARION Roland, LEBEAUPIN Sophie, MALLET Sabine
TOSITTI Guillaume
GERBAUD Sabine, BOUSSILLON Carole, AMDJAHDI Mohammed
LE BRUN Léa, HOUEL Nathan

16 présents. Le quorum étant atteint, Mme Bertin-Roche, Proviseure, ouvre la séance à 18h05.
Mme AIGRAULT, parent d'élève, est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte-rendu du CA du 1er février 2022.

Votants : 16 Pour : 16 Contre : 0 Abstention : 0

18h07 : arrivée de M. LE FLOCH

2. Convention avec l'Université pour le PPPE

Rentrée 2022, nous accueillerons une classe supplémentaire : la classe PPPE L2.
Une personne demande si c'est physiquement possible d'accueillir ces classes.
Mme Bertin-Roche, Proviseure, répond positivement car cela représente peu d'heures de présence au sein du lycée.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

3. Conventions avec l'Institut Monteclair

Nous devons établir une convention avec l'institut Montéclair, pour chaque élève déficient visuel bénéficiant d'une aide humaine.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

4. Accord avec le collège Jean Monnet (accueil des élèves judokas)

Madame La proviseure présente l'accord moral passé entre le collège Jean Monnet pour l'accueil de judokas collégiens à l'internat : 4 garçons et 4 filles à la rentrée 2022. Cet accord ne nécessite pas de vote.

Une question est posée sur les règles de brassage entre collégiens et lycéens. Mme la Proviseure répond que c'est possible car il n'y pas de règle particulière. Il convient de veiller aux horaires pour les plus jeunes et de laisser les collégiens entre eux au maximum sous la surveillance accrue des assistants d'éducation.

18h15 : arrivée de Mme NEBBULA

5. Informations calendrier de fin d'année

Présentation du calendrier de fin d'année, toutes les dates énumérées sont validées.
Les classes de seconde seront maintenues jusqu'au 24 juin (pas de cours les 15-16-17 juin.) projets pédagogiques possibles, à proposer par les professeurs.

Information sur l'accueil des élèves Ukrainiens : 1 élève en 2nde 6 et une élève en première FLE 1h/semaine

6. Semestrialisation niveaux 1ère et terminale

Le dernier conseil pédagogique a permis de débattre objectivement sur les points positifs et négatifs.
A l'issue de ce conseil, le vote a fait apparaitre la volonté de passer à la semestrialisation.
Arguments des élèves :
Notation par trimestre permet d'avoir un avis plus tôt des professeurs sur le travail effectué, d'évaluer son niveau tous les 3 mois donc plus de régularité, les notes sont plus représentatives en trimestre qu'en semestre. Les conseils de classe font le bilan au bout de 3 mois, plus de réactivité possible qu'au bout de 6.
Un professeur rappelle :
Il est possible à tout instant de l'année de mobiliser les professeurs pour des élèves en difficulté, cela responsabilise les élèves car la demande vient d'eux.

Votants : 18 Pour : 15 Contre : 2 Abstention : 1

7. Devis distributeur contre précarité menstruelle

Les élèves présentent leur choix suite à la subvention accordée par la Région des Pays de la Loire pour la lutte contre la précarité menstruelle : 4800€
Installation de deux distributeurs de protection périodiques (tampons et serviette bio)

8. Contrats et conventions : Angers Loire Métropole (collecte des déchets)

Angers Loire Métropole (ALM) a transmis une convention de prise en charge des déchets en bacs sur domaine privé avec facturation au lycée pour un montant de 280€/mois. Le lycée n'a pas le choix, c'est désormais imposé par ALM.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

9. Contrats et conventions : NILFISK (autolaveuses)

Nilfisk : avenant au contrat de maintenance pour deux autolaveuses, pour un coût par unité de 185,00 € HT. Ce contrat permet d'entretenir ces matériels et d'anticiper les grosses réparations.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

10. Contrats et conventions : convention équipement SVT avec la Région

Dans le cadre du Paréo, la Région a accordé une subvention pour l'acquisition d'équipements de laboratoire de SVT. La demande initiale portait sur un montant de 49 838,00 € mais compte tenu des contraintes budgétaires de la collectivité, il a été accordé un montant de 20 000,00 €.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

11. Dons mécénat Be Mécène pour la CPGE ECG

Mécénats de 2 040€ par 3 donateurs pour le parrainage des élèves des classes préparatoires aux grandes écoles, parrainage par des personnes du monde économique pour l'achat de tenue pour les oraux de concours, déplacements pour « le tour de France » des écoles de commerce suite à l'admissibilité des étudiants.

Votants : 18 Pour : 18 Contre : 0 Abstention : 0

19h15 : départ de Mme NEBBULA

12. Sortie d'inventaire

Les deux bars à légumes qui ne servent plus vont être sortis d'inventaire, ils peuvent être vendus.

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

13. Compte financier 2021

Présentation par M. Paumard, gestionnaire, du compte financier de l'exercice 2021 qui retrace les dépenses et les recettes réalisées au cours de l'exercice. Un diaporama est présenté avec, à l'appui, un rapport retraçant les charges et les produits ainsi qu'une présentation d'analyse financière avec différents ratios (cf document joint).

Il est primordial de redire aux familles qui rencontreraient des difficultés de paiement pour la restauration alimentaire qu'il est tout à fait possible de faire un dossier avec les charges et ressources, de manière déclarative. Toutes les demandes sont étudiées en commission et anonymes pour les membres de la commission.

Extincteurs : les détériorations sur les extincteurs coûtent cher ! Un rappel a été effectué auprès des familles et des élèves : cela peut avoir des conséquences très graves en cas d'incendie.

Par ailleurs, il convient de signaler la très forte augmentation de l'électricité qui voit son coût doubler par rapport aux exercices précédents. Il faudra être très prudent pour 2022.

L'internat n'est pas occupé en totalité. Nous avons toujours la difficulté de prévoir la capacité à proposer aux étudiants Post Bac à cause du calendrier Parcoursup. Cela freine les inscriptions, car les personnes veulent avoir des solutions d'hébergement avant fin août.

Les élèves souhaitent que le lycée effectue des propositions et fasse passer de la publicité auprès des universités. Néanmoins, ce n'est pas intéressant pour les étudiants d'être au lycée Bergson internat car ce n'est pas accessible le week-end.

Assouplissement des règles à envisager pour les deuxième années (changer/mettre des quotas ?)

Restauration : achats sur l'année pour rentabiliser les achats, mise en place de marchés (déjà en cours)

Madame la Proviseure propose qu'il y ait un repas entièrement végétarien un jour par semaine, en accord avec la loi Egalim

Cela sera-t-il bien accepté par tous les élèves ?

Du coté des agents, le chef cuisinier pense que comme le système est payant, les élèves doivent avoir le choix de manger de la viande chaque jour. Certains sont de jeunes adultes qui ne mangent peut-être qu'un seul « vrai » repas par jour.

L'idée serait d'essayer une ou deux fois avant la fin de l'année repas végétarien pour voir ce que ça donne.

L'argument financier pour le lycée : compte tenu de l'augmentation du prix des denrées, un repas sans viande permet de faire des économies.

La direction va rassembler la commission repas et faire un sondage auprès des élèves pour leur demander leur avis.

A la demi-pension, nous avons constaté une baisse de la fréquentation significative depuis le COVID.

Point budget : la forte augmentation du prix notamment de l'électricité, va beaucoup impacter le budget du lycée.

Nous devons procéder à une anticipation de la hausse sur l'année 2022 avant qu'elle ne se termine

Proposition en mai : revoir le budget pour faire des propositions :

- Augmentation du prix du repas
- Prélèvement sur fond de roulement : 45 000€

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

14. Compte financier - Affectation du résultat

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

15. Prélèvement sur fonds de roulement

Prélèvement sur fonds de roulement de 45 000€

Votants : 17 Pour : 17 Contre : 0 Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence d'autres questions, Mme Bertin-Roche lève la séance.

Prochain CA : jeudi 23 juin 18h

Mme AIGRAULT, regrette qu'un seul parent soit présent au CA alors que 5 parents sont titulaires et 3 suppléants. Lors du dernier CA il n'y avait pas de parent présent. C'est regrettable. Les dates de conseil ont été transmis en début d'année, les titulaires doivent prévenir lorsqu'ils ne peuvent pas venir afin qu'un suppléant les remplace.

La Proviseure : Pascale BERTIN-ROCHE	La Secrétaire de Séance : Marie AIGRAULT

lycée Henri Bergson

académie Nantes

éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RAPPORT SUR

LE COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2021

Définition et contenu

Le rapport sur le compte financier est constitué deux parties : le compte-rendu de gestion présenté par l'ordonnateur et le compte financier et l'analyse financière présentés par l'agent comptable.

Le compte-rendu de gestion, qui fait donc partie intégrante du compte financier, est rédigé et présenté par l'ordonnateur :

- il explique les différences entre le budget initial, les modifications budgétaires intervenues et le niveau réel des opérations de recettes et de dépenses pour chaque service.
- il rend compte de l'utilisation des subventions spécifiques accordées par l'Etat et la collectivité.
- il justifie l'utilisation des subventions utilisables sous conditions d'emplois. Il renseigne sur toutes les dépenses significatives de l'établissement, par exemple sur l'évolution des dépenses pédagogiques, des aides à caractère social, des dépenses de viabilisation, sur l'évolution des financements en croisant ces informations avec l'évolution des structures et du nombre d'élèves.

Le compte financier, avec l'analyse financière, est présenté par l'agent comptable qui explique les différents indicateurs financiers. L'analyse des données financières s'effectue à partir du résultat, de la capacité d'autofinancement ainsi que des divers indicateurs affichés à la pièce 14 du compte financier et de leur évolution.

Présentation :

Né de la partition du lycée DAVID D'ANGERS en 1981, devenu autonome en 1982, le lycée d'Etat du Lac de Maine décide de son patronyme en 1983 : il sera le lycée Henri BERGSON. Sa conception a donné lieu à une consultation des professeurs par l'architecte Yona FRIEDMAN qui en a élaboré les plans à partir de ces remarques.

A la rentrée 2021, le lycée comptait plus de 1 200 élèves pour environ 180 adultes. La capacité maximale théorique de l'établissement est de 1 329 élèves.

Les formations dispensées portent d'une part, sur le secondaire – de la seconde à la terminale – et d'autre part, sur le post bac avec les classes préparatoires (CPGE). Les résultats aux examens sont très satisfaisants et la notoriété du lycée est réelle sur la ville d'Angers.

Le lycée est dirigé par une proviseure, assistée d'une proviseure adjointe, d'un adjoint-gestionnaire, de trois CPE et de huit personnels administratifs et de santé.

Les ressources humaines :

L'équipe d'intendance est composée de :

- Un APAENES
- Un poste de SAENES
- Deux postes et demi d'ADJAENES

L'équipe d'agents est composée de :

- 28 ATT (agents territoriaux de la Région des Pays de la Loire)
- 4 personnels de laboratoire (personnel d'Etat)

La situation patrimoniale :

L'établissement est installé dans un parc de 3,5 hectares, avec des espaces intérieurs clairs et aérés contribuant à rendre les études sereines et un climat apaisé.
Les rénovations et restructurations sont menées par la Région, propriétaire des bâtiments. En 2016-2017, un chantier de plusieurs millions d'euros a permis la rénovation du bâtiment externat (changement des huisseries) et la réfection de toutes les façades en améliorant les normes d'isolation. Le pôle sciences a également été restructuré (agrandissement, réfection des salles), afin de renforcer l'ambition scientifique du lycée. Enfin, deux salles de devoirs, d'une capacité totale de 140 places, ont également été créées.

Pour les équipements, la Région intervient par le PAREO, mais l'établissement participe également par des prélèvements sur fonds de roulement pour l'acquisition de matériels.

Par ailleurs, les contacts avec la Région, collectivité de rattachement, sont réguliers et aisés ce qui permet des échanges constructifs.

Les conditions de fonctionnement : gestion matérielle et financière

Jusqu'en juin 2018, l'ensemble des bâtiments était chauffé au gaz. Depuis juillet 2018, le lycée est raccordé au réseau de chaleur urbain (RSU) de Belle-Beille (chauffage essentiellement au bois, avec des copeaux issus des déchets de forêts et de scieries locales et au gaz). Après deux années de fonctionnement « normal » et une année de fonctionnement « particulière », il apparait que le montant de ce mode de chauffage est plus onéreux que le chauffage au gaz, précédemment utilisé. Mais compte tenu de la forte évolution du prix des énergies (électricité et gaz), le coût de l'énergie du réseau de chaleur urbain devrait être moins impactant pour le lycée.

La situation particulière due au COVID 19

La pandémie provoquée par le COVID 19 a impacté significativement le fonctionnement du lycée, en 2020 (pour rappel, une décision présidentielle avait décidé un confinement total du 12 mars au 2 juin 2020 puis de confinement partiel dès la rentrée 2020. Divers achats de matériels spécifiques, de produits d'entretien et d'équipement, avaient été effectués pour un montant total de 15 850,09 €)

En 2021, cette pandémie a continué d'impacter le fonctionnement du lycée, bien que moins lourdement. Néanmoins, les achats de produits bactéricides et virucides, gel hydroalcoolique, papier essuie-main, gants ont été nécessaires pour assurer la sécurité sanitaire de tous. Le montant s'élève à 8 511,07 € pour les dépenses liées au COVID 19.

En 2021, l'ensemble des dépenses des produits d'entretien, COVID inclus, pour les services ALO et SRH est de 39 468,85 €

Par comparaison, le montant pour les dépenses totales des produits d'entretien :

- Année 2016 : 26 779,11 €
- Année 2017 : 24 890,62 €
- Année 2018 : 30 439,58 €
- Année 2019 : 25 860,91 €
- Année 2021 : 33 491,82 €
- Année 2020 : 30 957,78 €

La viabilisation :

	2017	2018	2019	2020	2021
Gaz	65 912,73	56 532,10	20 225,67	15 506,85	11 609,33
Electricité	69 643,72	56 115,36	69 241,55	54 743,67	58 471,90
Eau	22 001,23	31 761,89	21 834,63	17 127,40	18 274,67
Réseau urbain de chaleur		33 026,27	78 170,90	71 229,72	77 687,25
TOTAL	**157 557,68**	**177 435,62**	**189 472,75**	**158 607,64**	**166 043,15**

La consommation de gaz baisse fortement à compter de 2019, année « pleine » au passage au RSU.

Le service de restauration et d'hébergement (SRH)

OUVERTURES DE CREDITS				PREVISIONS DE RECETTES			
	Budget initial	**Réalisé**	**Différence**		**Budget initial**	**Réalisé**	**Différence**
Crédit nourriture	296 821,22	261 081,04	- 35 740,18	Demi-pension	271 116,00	302 899,44	31 783,44
Achats	21 630,00	24 205,17	2 575,17	Forfait internat	289 926,00	254 779,61	- 35 146,39
Fonctionnement	56 725,00	69 872,79	13 147,79	Forfait internes hébergés	21 880,00	18 454,01	- 3 425,99
FARPI/FCSH	138 443,98	136 831,61	- 1 612,37	Repas commensaux	19 000,00	24 344,93	5 344,93
Contribution ALO	89 781,80	100 406,82	10 625,02	Repas occasionnels	3 080,00	49,00	- 3 031,00
Frais divers	1 600,00	1 345,23	- 254,77	Diverses recettes		1 377,03	1 377,03
Diminution stock		2 409,97	2 409,97				
Total	**605 002,00**	**596 152,63**	**- 8 849,37**	**Total**	**605 002,00**	**601 904,02**	**- 3 097,98**

Le SRH est le service qui nécessite une vigilance accrue au vu de son volume financier. Les recettes réalisées sont légèrement inférieures au prévisionnel : bien que les recettes de demi-pension et des commensaux soient nettement supérieures au prévisionnel (+ 37 128,37 €), l'internat (internes et internes hébergés) connait une moindre fréquentation (- 38 572,38 €) ainsi que les recettes de repas occasionnels qui concernent les repas pris par les stagiaires lors des formations du Rectorat et de la Région (- 3 031,00 €)

Le compte-rendu de gestion :

EXECUTION DU BUDGET A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2021								
SERVICE	CHARGES NETTES				PRODUITS NETS			
	Budget + DBM 2021	Dépenses nettes 2021	Reliquats disponibles	Taux de réalisation	Budget + DBM 2021	Recettes nette 2021	Reliquats disponibles	Taux de réalisation
AP	127 795,24 €	105 171,82 €	22 623,42 €	82,30%	109 795,24 €	94 838,77 €	14 956,47 €	86,38%
VE	6 413,82 €	2 904,76 €	3 509,06 €	45,29%	6 413,82 €	2 904,76 €	3 509,06 €	45,29%
ALO	311 104,01 €	288 358,08 €	22 745,93 €	92,69%	302 612,34 €	315 225,48 €	-12 613,14 €	104,17%
SRH	604 322,99 €	596 152,63 €	8 170,36 €	98,65%	601 904,02 €	601 904,02 €	0,00 €	100,00%
SBN	138 000,00 €	129 094,66 €	8 905,34 €	93,55%	138 000,00 €	129 094,66 €	8 905,34 €	93,55%
Totaux	1 187 636,06 €	1 121 681,95 €	65 954,11 €	94,45%	1 158 725,42 €	1 143 967,69 €	14 757,73 €	98,73%

Les crédits ouverts (dépenses) - budget + décisions budgétaires modificatives (DBM) - s'élèvent à 1 187 636,06 euros pour des prévisions de recettes - budget + DBM - de 1 158 725,42 euros, soit une différence de 28 910,64€. Cette différence s'explique par un prélèvement sur fonds de roulements de 18 000,00 euros, des amortissements réels pour 8 582,83 euros et une diminution du stock de denrées alimentaires pour 2 409,97 €.

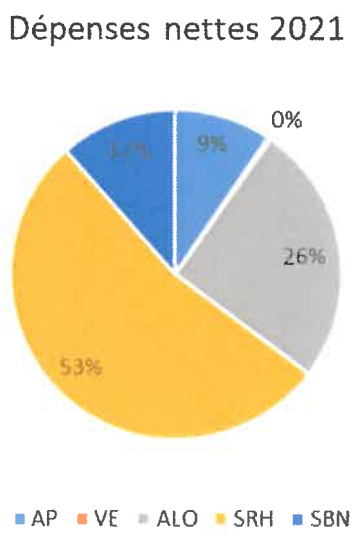

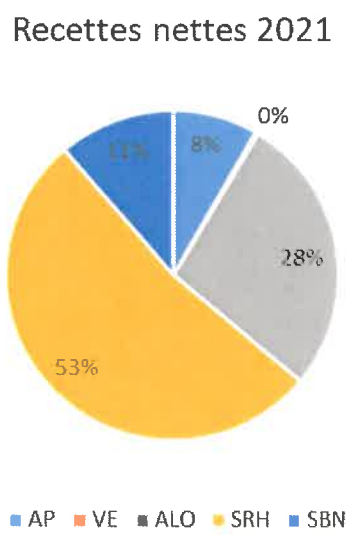

Bilan par service – Dépenses :

Le service général :

Service Activités pédagogiques (AP)

Les dépenses réalisées nettes s'élèvent à 105 171,82 € pour une ouverture de crédits au budget initial + DBM de 127 795,24 €.

Les principales dépenses pédagogiques par domaine :

- Achats : 58 089,37 € dont manuels scolaires : 5 066,65 € (Financement établissement) - CDI (ouvrages et abonnements) : 12 806,44 € – enseignement scientifique : 19 108,651 € - enseignement : 9 672,08 € - fournitures pédagogiques (feutres tableaux, papier, autres fournitures) : 11 119,37 €
- AEL (actions éducatives ligériennes) : 1 484,14 € dont Prix littéraire lycéen : 1 010,10 € - Découvrir et préserver la biodiversité : 450,33 €
- Fonctionnement : 37 451,66 € dont équipements sportifs : 23 254,40 € - reprographie : 14 197,26 €
- Projets divers : 621,81 € dont pour le projet « Ruches » : 507,62 et pour le projet « Jardins » : 114,19 €
- Services divers : 7 524,84 € dont droits de reprographie : 2 004,75 € - TOEIC : 1 971,86 € - licences logiciels : 1 219,14 € - Colloque CPGE : 849,09 € - Forum : 1 480,00 €

Commentaires :

Les dépenses liées aux manuels scolaires ont été financées par le lycée, par un prélèvement sur fonds de roulement puisque le solde de la dotation affectée par la Région a été consommée en totalité à la fin de l'exercice 2020.
Il n'y a pas eu de voyage en 2021, ni de sortie pour respecter les règles sanitaires imposées.

Le montant restant disponible à la fin de l'exercice s'élève à 22 623,42 € dont 15 875,00 € pour les crédits éducatifs d'autonomie attribués par Région. Ces crédits sont utilisés essentiellement pour les sorties et voyages.

La part des dépenses « Activités pédagogiques » représente 26,53 % des dépenses totales du service général (37,13 % en 2020, 43,04 % en 2019, 39,37 % en 2018 et 37,97 % en 2017).

Service Vie de l'élève (VE)

Les dépenses réalisées nettes s'élèvent à 2 904,76 € pour une ouverture de crédits au budget initial + DBM de 6 413,82 €.
Les dépenses réalisées par domaine :

- Aides sociales : 2 904,76 € dont pour le Fonds social Etat : 1 452,88 € et pour le Fonds social Région : 1 451,88 €

Commentaires :

Les dépenses de fonds social 2021 s'élèvent à 2 904,76 €. Par rapport à 2020 (3 910,50 €), 2019 (7 512,45 €), 2018 (7 799,44 €) et 2017 (7 886,38 €), ces dépenses ont été moindres puisque les

demandes ont concernées l'aide à la restauration ou à l'équipement. Habituellement, ce type d'aide concerne également les voyages.

Le montant restant disponible à la fin de l'exercice s'élève à 3 509,06 € dont aides sociales qui regroupent les fonds sociaux, l'internat d'excellence et le parcours d'excellence pour 2 465,30 € - projet établissement pour 423,46 € - vie lycéenne pour 620,30 €.

La part des dépenses « Vie de l'élève » représente 0,73 % des dépenses totales du service général (0,80 % en 2020, 1,32% en 2019, 1,34% en 2018 et 1,86 % en 2017). Le pourcentage de dépenses du service VE est faible par rapport aux dépenses totales mais c'est un service essentiel pour les élèves et les étudiants par l'apport des aides effectuées.

Service Administration et logistiques (ALO)

Les dépenses réalisées nettes s'élèvent à 288 358,08 € pour une ouverture de crédits au budget initial + DBM de 311 104,01 €.

Les principales dépenses réalisées par domaine :

- Achats : 24 541,05 € dont fournitures administratives : 3 755,30 € - produits entretien : 17 762,47 € y compris COVID 19 - infirmerie : 976,08 € - carburant : 1 082,47 €
- Fonctionnement : 75 607,00 € dont contrats : 22 733,03 € - entretien matériel : 10 420,07 € - petites fournitures : 15 270,51 € – espaces verts Région : 15 342,00 € - espaces verts lycée : 2 222,50 € - reprographie : 4 332,16 €- entretien véhicules : 931,86 € - Travaux : 4092,63 €
- Services divers : 11 940,86 € dont téléphone : 3 977,90 € - affranchissements : 6 300,07 € - Assurances : 590,38 € - Licences logiciels : 631,20 €
- Opérations spécifiques (amortissements) : 10 158,02 € dont : amortissements réels : 8 582,83 € - amortissements neutralisés : 1 575,19 €
- Viabilisation : 166 043,15 € soit 57,58 % (51,36 % en 2020, 53,96 % en 2019 - 46,70 % en 2018 et 45,40 % en 2017) des dépenses ALO. La dépense liée au réseau de chaleur de Belle-Beille pour le chauffage est de 77 687,25 €. La dépense d'électricité s'élève à 58 471,90 € - le gaz à 11 609,33 € et l'eau à 18 274,67 €.

Commentaires :

Le montant restant disponible à la fin de l'exercice s'élève à 22 745,93 € dont 7 456,85 € pour la viabilisation. En effet, un montant de 173 500,00 € a été ouvert au budget initial pour une consommation finale de 166 043,15 €. Il reste également un solde de 11 626,00 € € pour le domaine « Fonctionnement ». Il s'agit essentiellement de travaux ou réparations provisionnés pour la maintenance. Traditionnellement, le service ALO est le plus difficile à maîtriser : les dépenses de viabilisation sont peu prévisibles (pas de maîtrise sur les aléas climatiques, pas de maîtrise sur la fluctuation des prix) et peuvent impacter lourdement le budget, les réparations doivent être effectuées pour que la sécurité soit assurée et l'entretien courant doit être réalisé afin de maintenir un bon état de fonctionnement et un cadre de vie agréable. Par ailleurs, le passage au réseau de chaleur pour le chauffage présente un surcoût d'environ 30 000,00 €, dû à l'abonnement au réseau de chaleur. Pour l'exercice 2021, la nécessité d'aérer les locaux a probablement induit une déperdition de chaleur. Enfin, sur la fin de l'année, les prémices de la flambée des coûts énergétiques ont commencé à se faire sentir.

La part des dépenses « Administration et logistique » représente 72,73 % des dépenses totales du service général (62,08 % - 56,63 % en 2019 - 59,29% en 2018 et 60,17 % en 2017).

Les services spéciaux :

Service Restauration et Hébergement (SRH)

Le SRH représente 53,15% du budget total (43,57 % en 2020 - 51,26% en 2019 - 50,45 €% et 49,69 % en 2017). Il convient d'être particulièrement attentif à ce service, car toute dérive financière devient problématique (rappel pour 2020 avec l'incidence du COVID 19). Par rapport au budget initial, la dépense prévisionnelle s'élevait à 605 002,00 €, la dépense réelle a été de 604 322,99 €. Pour les exercices précédents, les ouvertures de crédits au budget initial s'élevaient à environ 740 000,00€. Avec la crise du COVID et les confinements partiels successifs de 2021, il avait été anticipé une moindre fréquentation de la restauration et de l'internat.

La politique d'achat, la chasse au gaspillage et l'énorme investissement du personnel de restauration permet d'avoir à ce jour, de proposer une belle qualité de restauration reconnue par tous.

Phase budgétaire :

Les dépenses réalisées nettes s'élèvent à 596 152,63 € pour une ouverture de crédits de 604 322,99 € (Rappel : budget initial : 605 002,00 €).
Les principales dépenses réalisées par domaine :

- Achats : 285 286,21 € dont achat de denrées : 251 708,34 € - produits d'entretien : 23 048,27 € - consommables (serviettes et vaisselle cassée) : 9 372,70 € - vêtements professionnels : 1 056,02 € -
- Fonctionnement : 69 872,79 € dont contrats : 40 767,78 € - entretien réparations : 20 200,45 € - petites fournitures entretien : 4 926,80 € - travaux : 3 792,96 €
- Reversements : 237 238,43 € dont contribution aux charges de rémunération des personnels de restauration (FARPI Région) : 129 629,94 € - FSCH (Région) : 7 201,67 € - contribution du SRH à ALO : 100 406,82 €
- Services divers : 1 242,27 € pour les frais bancaires (coût du paiement en ligne)
- Variation des stocks : la diminution du stock alimentaire s'élève à 2 409,97 €

Commentaires :
L'achat de denrées représente 42,22 % € du montant du service SRH. Il convient de noter le montant élevé de l'entretien et des réparations pour 2021. La société chargée de maintenir en bon fonctionnement les matériels intervient plus souvent que lors des années précédentes : le matériel est vieillissant et très sollicité. La laverie a nécessité plusieurs interventions (pour rappel, ce matériel a été installé pour la rentrée 2016), les services de la Région ont été informés de cette situation. Par ailleurs, même si le service restauration connait un fonctionnement plus allégé à cause du COVID, l'entretien nécessaire au bon fonctionnement et à la sécurité doit être réalisé (nettoyage des hottes, des chambres froides, des plaques de cuisson, des fours, bac à graisse).

Service des bourses nationales (SBN)

Les dépenses réalisées nettes s'élèvent à 129 094,66 € pour une ouverture de crédits de 138 000,00 €.

Commentaires :
Le nombre d'élèves boursiers pour 2021 s'élève à (133 en 2020 - 151 en 2019 - 142 en 2018 - 145 en 2017).

Opérations en capital :

Pour 2021, aucune dépense en capital (bien d'une valeur supérieur à 800,00 € HT) n'a été réalisée.

Bilan par service – Recettes :

Le service général :

Service Activités pédagogiques (AP)

Les recettes réalisées nettes s'élèvent à 94 838,77 € pour une prévision de recettes au budget initial + DBM de 109 795,24 €.

Les principales recettes :

- Collectivité Région : 68 622,96 € dont dotation de fonctionnement pour 67 020,80 € et dotations sur crédits affectés pour 1 602,16 € (1 577,16 € pour les actions éducatives ligériennes – AEL et 25,00 € pour les crédits éducatifs d'autonomie)
- Autres : 438,37 €
- Etat : 1 811,00 €
- Contributions des participants (reprographie, examen TOEIC) : 10 265,00 €
- Taxe d'apprentissage : 13 498,24 €
- Dons : 175,20 €
- Vente miel : 48,00 €

Le montant non recouvré s'élève à 15 394,84 € (essentiellement pour les crédits non utilisés des crédits éducatifs d'autonomie – cf dépenses service AP).
La part des recettes « Activités pédagogiques » représente 22,97 % (40,70% en 2020 - 43,84% en 2019 - 38,13 % en 2018 et 39,36 % en 2017) des recettes totales du service général. Ce service représente une part plus importe des recettes totales, notamment pour les voyages avec une contribution des participant.

Service Vie de l'élève (VE)

Les recettes réalisées nettes s'élèvent à 2 904,76 € pour une prévision de recettes au budget initial + DBM de 6 413,82 €.

Les recettes réalisées :

- Etat : 1 452,88 €
- Région : 1 451,88 €

Le montant non recouvré s'élève à 3 509,06 € dont 2 960,94 € pour les crédits d'Etat et 548,12 € pour la Région.

La part des recettes « Vie de l'élève » représente 0,70 % (0,80% en 2020 - 1,27 % en 2019 - 1,37 en 2018 et 1,86 % en 2017) des recettes totales du service général.

Service Administration et logistiques (ALO)

Les recettes réalisées nettes s'élèvent à 315 225,48 € pour une prévision de recettes au budget initial + DBM de 302 62,34 €.

Les principales recettes :

- Contribution du SRH : 100 406,82 € (contribution aux charges communes)
- Dotation de fonctionnement « Région » : 208 326,20 € dont 192 984,20 € pour la dotation de fonctionnement et 15 342,00 € pour les espaces verts
- Opérations spécifiques – amortissements : 1 575,19 € (amortissements neutralisés)
- Diverses recettes : 4 917,27 € (Locations diverses, contributions au groupement comptable)

La plus-value de recettes s'élève à 12 613,14 € (Pour mémoire, la plus-value de la participation du SRH pour les charges communes s'élève à 10 625,02€).

La part des recettes « Administration et logistique » représente 76,33 % (58,49% en 2020 - 54,54% en 2019 - 60,50% en 2018 et 59,86 % en 2017) des recettes totales du service général.

Les services spéciaux :

Service Restauration et Hébergement (SRH)

Les recettes réalisées nettes s'élèvent à 601 904,02 € pour une prévision de recettes au budget initial + DBM de 601 904,02 €.

Les recettes réalisées sont quasi-équivalentes aux recettes prévisionnelles (budget initial 2021 : 605 002,00 €). Les recettes de la demi-pension et celles des commensaux ont été supérieures aux prévisions, par contre celles de l'internat (internes, internes-externat et internes hébergés) sont nettement inféreirues La qualité de la restauration est reconnue, ce qui induit habituellement une forte fréquentation. La capacité contrainte de la salle de restauration, avec la mise en place d'un protocole sanitaire spécifique, n'a pas permis d'accueillir le nombre habituel des élèves, étudiants et commensaux.

La part des recettes « Service de Restauration et d'Hébergement » représente 52,62 % des recettes totales du budget (43,97% en 2020 - 50,30% en 2019 - 51,41 % en 2018 et 51,10 % en 2017).

Service des Bourses nationales (SBN)

Les recettes réalisées nettes s'élèvent à 129 094,66 € pour une ouverture de crédits de 138 000,00 €. Les recettes sont versées par l'Etat et correspondent aux bourses versées aux familles.

Collectivité : Région des pays de la Loire

Le personnel (hors budget)

Etat des emplois par fonctions Région des Pays de la Loire Données 2020		
Fonction	**Effectif ETP**	**Masse salariale (prévisionnelle)**
Accueil	3	112 200,00 €
Assistant informatique	1	37 400,00 €
Encadrement général	1	37 400,00 €
Entretien	14,5	542 300,00 €
Maintenance	2	74 800,00 €
Encadrement restauration	1	46 000,00 €
Restauration	4	149 600,00 €
Total	**26,5**	**999 700,00 €**

Le PAREO

La Région est intervenue dans l'équipement pour :

- La restauration (un four électrique – une vitrine réfrigérée)
- L'hébergement (un lave-linge)
- Le service général (deux mini monobrosses – deux chariots de ménage)
- L'enseignement (mobilier de classe, équipement informatique)

ETAT

Le personnel (hors budget)

Etat des emplois par fonctions - ETAT- Données 2019		
Catégorie	**Effectifs ETP**	**Masse salariale**
Fonction encadrement, administration et finances		
A	2,33	269 259,62 €
B	3,02	156 360,61 €
C	7,65	291 206,03 €
Total	13	716 826,26 €
Fonction éducation santé		
A	4,42	317 589,34 €
B	0,33	13 561,44 €
	0,69	15 930,30 €
Total	5,44	347 081,08 €
Fonction enseignement		
A	93,55	8 429 565,85 €
	0,92	14 660,78 €
Total	94,47	8 444 226,63 €
Total général	**112,91**	**9 508 133,97 €**

La Proviseure

P. Roche

Le gestionnaire

A. Paumard

Le compte financier – Analyse financière

Le lycée Henri Bergson, siège du groupement comptable, est situé dans le quartier de Belle-Beille à Angers. Une convention de groupement comptable régit les relations entre l'agence comptable et les établissements rattachés.

Le groupement comptable est composé du lycée Henri Bergson et de six établissements, suite au rattachement du collège Molière de Beaufort en Anjou, le 24 août 2019, après la dissolution du groupement comptable du lycée de Narcé – Loire Authion.

Le groupement comptable est composé d'un agent comptable et de 2,5 techniciennes comptables. Le service gestion est composé de 1,5 agents : un agent chargé de la comptabilité budgétaire du lycée et un agent, pour un mi-temps, chargé du suivi financier de la restauration, soit pour le service Intendance un total de 5 agents.

Exécution budgétaire :

La section de fonctionnement qui regroupe les trois services généraux AP (activités pédagogiques), VE (vie de l'élève), ALO (administration et logistique) et les deux services spéciaux SRH (service de restauration et d'hébergement), SBN (service des bourses nationales) présente un **résultat positif de 22 285,74 €**.
Par ailleurs, ce résultat doit être corrigé pour prendre en compte les opérations d'ordre (sans mouvement de trésorerie) qui concernent les amortissements, c'est-à-dire les écritures constatant la perte de valeur annuelle des biens immobilisés, retracés en opération en capital et inscrits en comptabilité patrimoniale de l'établissement. Les amortissements réels qui représentent la constatation de la perte de valeur des biens d'une valeur égale ou supérieure à 800,00 € HT acquis par l'établissement sur ses fonds propres au fil des années, donnent lieu à une écriture de dépense pour ordre qui affecte le résultat de la section de fonctionnement mais pas le fonds de roulement car cette somme vient seulement en diminution des réserves immobilisées.
Pour 2021, le montant des amortissements réels s'élève à 8 582,83 €, ce qui démontre une politique d'investissements dynamique de la part de l'établissement.

Le résultat corrigé de la section de fonctionnement prenant en compte les amortissements réels porte **la capacité d'autofinancement à 30 868,57 €.** Cette CAF traduit l'excédent des ressources internes dégagé par l'activité de l'établissement.

Résultat de l'exercice 2021

DETERMINATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE				
1ère section	**Fonctionnement**	**Charges**	**Recettes**	**Résultat de gestion**
	Activités pédagogiques	105 171,82 €	94 838,77 €	- 10 333,05 €
	Vie de l'élève	2 904,76 €	2 904,76 €	- €
	Administration et logistique	288 358,08 €	315 225,48 €	26 867,40 €
	Total service général	396 434,66 €	412 969,01 €	16 534,35 €
	Restauration	596 152,63 €	601 904,02 €	5 751,39 €
	Bourses nationales	129 094,66 €	129 094,66 €	- €
	Total services spéciaux	725 247,29 €	730 998,68 €	5 751,39 €
	Total section fonctionnement	**1 121 681,95 €**	**1 143 967,69 €**	**22 285,74 €**
2ème section	**Opérations en capital**			
	TOTAL GENERAL	**1 121 681,95 €**	**1 143 967,69 €**	

Commentaires :

Le résultat de l'exercice 2021 est excédentaire de 22 285,75 € - c'est à dire que les recettes nettes sont supérieures aux dépenses nettes de la section de fonctionnement. Le service général est excédentaire de 16 534,35 € (A noter que le service AP est déficitaire de – 10 333,05 € et le service ALO est excédentaire de 26 867,40 €). Le service SRH est excédentaire de 5 751,39 € - le service des bourses est à l'équilibre.

Capacité d'autofinancement de l'exercice 2021

CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT	
Résultat prévisionnel de gestion	**22 285,74 €**
Amortissements réels	8 582,83 €
Capacité d'autofinancement de	**30 868,57 €**

L'excédent monétaire dégagé par les opérations de gestion (hors amortissements réels) est donc de 30 868,57 €

Le fonds de roulement :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Fonds de roulement	232 368,63 €	234 050,64 €	232 692,64 €	230 171,72 €	261 040,29 €

Le fonds de roulement de l'établissement est relativement stable depuis 2017. Il diminue légèrement en 2020, mais pour 2021, l'apport au fonds de roulement s'élevant à 30 868,57 €, le FdR atteint 261 040,29 €. Ce niveau élevé doit permettre de financer des nouveaux équipements et de faire face à des imprévus (réparations, petits travaux, surcoût de viabilisation) par des prélèvements.

Les jours de fonds de roulement :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Jours de FdR	60	59	58	74	85

Les jours de FDR sont de 85 jours. Cet indicateur renseigne le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie extérieure.

Pour 2021, le nombre de jours de FdR est en augmentation, puisque le fonds de roulement s'accroit significativement.

Le besoin en fonds de roulement :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
BFdR	- 91 951,08 €	- 89 024,71 €	- 86 923,98 €	- 135 850,49 €	- 137 381,78 €

Le BFdR est constamment négatif depuis plusieurs exercices, c'est à dire que les dettes (reliquats de subventions, avances) sont supérieures au montant des créances et des stocks de l'établissement. Cette situation permet d'avoir un niveau de trésorerie confortable, puisque le BFdR mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement. Au 31/12/2021, les créances et les stocks de denrées s'élèvent à 43 475,79 € les « dettes » de l'établissement à 180 857,57 €.

La trésorerie :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Trésorerie	324 319,71 €	323 076,35 €	319 616,62 €	366 022,21 €	398 422,07 €

Compte tenu du besoin en fonds de roulement négatif et du niveau du fonds de roulement, la trésorerie permet de faire face, sans difficulté, au paiement des factures de l'exercice N+1, avant le premier versement de la DACF (dotation annuelle des crédits de fonctionnement).

Les jours de trésorerie :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Jours de trésorerie	83	82	79	118	129

Les jours de trésorerie ont la même signification que les jours de fonds de roulement. Ils sont plus importants que les jours de fonds de roulement, lorsque le BFdR est négatif.

Le taux moyen de charges à payer (en pourcentage):

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	Année 2020	Année 2021
Taux moyen de charges à payer (%)	0,39	0,27	0,64	5,60	6,15

Le taux est identique à 2020 et plus élevé que ceux des exercices précédents, puisque la facture du FARPI (Fonds d'aide à la rémunération du personnel d'internat de la Région) n'était pas parvenue avant le basculement comptable. La période d'inventaire (deux premières semaines de janvier) a permis le règlement de nombreuses factures de l'exercice 2021. Néanmoins, des factures, pour un montant 68 312,15 € ont dû être réglées par la méthode de l'extourne, dont 67 541,87 € de FARPI.

Le taux de non recouvrement (en pourcentage) :

	Année 2017	Année 2018	Année 2019	2020	2021
Taux de non recouvrement (%)	2,21	7,66	2,01	1,84	2,77

Ce taux est dû au non-recouvrement sur les familles (créances de restauration) et d'autres établissements (Lycée Renoir pour l'internat, Institut Montéclair, Université) pour un montant total de 17 044,49 €.

Conclusion :

Par un niveau de fonds de roulement confortable, il a été possible d'effectuer un prélèvement sur le fonds de roulement pour un montant total de 18 000,00 € pour le service AP.

Cette autonomie financière permet un fonctionnement satisfaisant et de répondre, pour partie, aux différentes demandes d'équipements, pour la pédagogie et le fonctionnement de l'établissement. Compte tenu du niveau du fonds de roulement disponible (252 878,10 €) au 31 décembre 2021, il convient de procéder à un prélèvement sur fonds de roulement pour répondre aux besoins.

Concernant les réserves de l'établissement distinctes pour le service général et le service de restauration et d'hébergement, l'exercice 2021 permet de continuer un rééquilibrage débuté lors de l'exercice 2019.

L'agent comptable

A. Paumard

Quelques définitions :

Le résultat de l'exercice : il s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement.

La capacité d'autofinancement : elle s'obtient en ajoutant le montant des amortissements réels. C'est la différence entre les recettes « réelles » nettes et les dépenses « réelles » nettes de fonctionnement (réel : avec impact sur la trésorerie). Elle correspond au surplus monétaire dégagé par les opérations de gestion de l'établissement.

Le fonds de roulement net global se calcule en ajoutant les différentes réserves disponibles et la valeur des stocks. Il représente la marge de manœuvre de l'établissement.

Le besoin en fonds de roulement (BFdR) représente la différence entre les créances et les dettes. Cette grandeur mesure le besoin de financement lié à l'activité de l'établissement. Le BFdR des EPLE est souvent négatif car la somme des dettes représentée essentiellement par les reliquats de subventions et avances est supérieure à celle des créances et la valeur des stocks.

La trésorerie est la différence entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Les jours de fonds de roulement renseignent sur le nombre de jours dont dispose l'établissement pour fonctionner sans apport de trésorerie.

Les jours de trésorerie ont la même signification que les jours de fonds de roulement, ils sont plus importants que les jours de fonds de roulement, lorsque le besoin en fonds de roulement est négatif.

Le taux moyen de charges à payer renseigne le montant des charges à payer au regard du montant total des dépenses de l'établissement

Le taux moyen de recouvrement renseigne le montant des créances à recouvrer au regard des recettes générées par les ventes de produits et de prestations.